

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 23 septembre 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	M. Sébastien Hirschi M. Sébastien Nyitrai

50 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mme Denise Imesch, MM. Daniel Favre, Guy Maurer, Thierry Bertinotti, Romain Perrenoud.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce que le point 6 de l'ordre du jour est supprimé. Le préavis 15/14 "Vente de l'immeuble Trévelin 18" n'est pas déposé ce soir.

M. le Syndic Rossier et M. le Municipal de Mestral expliquent qu'après réexamen de l'historique du bâtiment, la Municipalité a décidé de ne pas présenter ce préavis au Conseil. Légué pour moitié à la Commune qui a racheté l'autre moitié, refait à neuf après incendie, ce bâtiment a une valeur vénale estimée à 3,2 mio et le montant investi est de Fr. 2'660'000.-. La vente ne s'inscrivant pas dans une stratégie globale, ce n'est pas une bonne idée de se priver d'un immeuble qui a un rendement particulièrement intéressant, qui génère en brut pas loin d'un point d'impôt et en net entre 5 et 10 % de la marge d'autofinancement.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2014 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Les préavis et rapports ont été envoyés par mail aux Conseillers, en sus de l'envoi sous forme papier. Tout éventuel problème est à signaler au bureau.

Le Wifi est disponible dans la salle. XXXX : Aula – Mot de passe : XXXX (le "o" étant la lettre et non le chiffre).

Les Conseillers intéressés à participer aux commissions sont priés de prendre contact avec le président nicolas.rosat@outlook.com.

La communication de la Municipalité du 8 septembre 2014 concernant Pré Baulan et la gare des bus s'est faite avec l'accord du président après consultation de la Municipalité. Cette manière de faire permet d'informer en primeur le Conseil pour des nouvelles importantes et exceptionnelles.

M. Rosat remercie les organisateurs de la Marche gourmande du 20 septembre, qui a permis à plus de 500 participants de déguster des mets savoureux et profiter du charme pittoresque de notre ville.

Le président donne lecture de la lettre de remerciements de M. Charles Gabella, fleuri à l'occasion de son anniversaire.

Concernant l'agenda, le président relève pour le 28 septembre, les votations fédérales et la matinée d'orgue au Temple. Le 27 septembre auront lieu, la rencontre avec l'écrivain Blaise Hofmann à la bibliothèque des adultes, la 47^e biennale de l'Association des anciens collégiens du Collège d'Aubonne et la remise de la médaille d'honneur à titre posthume à Albert de Tschärner. Par ailleurs, tous les Conseillers sont invités à l'inauguration de La Côte International School le vendredi 3 octobre à 15h.

3. Rapport des commissions sur le préavis 5/14 - Achat d'un lot de PPE Lion d'Or

Mme Véronique Bezençon donne lecture du rapport de la commission. M. Nicolas Suter donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à la majorité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 865'00.- pour l'acquisition du lot de PPE sis à la place du Marché 15.

En conclusion, pour la commission d'achat et vente de terrains, les réflexions se sont portées sur l'opportunité d'acquérir un établissement avec une situation centrale et une terrasse. Acquérir le Lion d'Or, c'est maintenir l'exploitation d'un établissement public et préserver la vie au cœur du bourg. Ainsi, la commission propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 865'000.- pour l'acquisition du lot de PPE du bâtiment sis à la place du Marché 15;
2. autorise la Municipalité à :
 - a) acheter le lot de PPE du bâtiment sis à la place du Marché 15, parcelle n° 26 du cadastre d'Aubonne, d'une surface de 313 m², hors terrasse;
 - b) requérir l'inscription au registre foncier d'une servitude personnelle en faveur d'Aubonne la Commune d'usage exclusif de toute la terrasse sur la parcelle n° 25 en faveur du restaurant selon schéma ci-dessus;
 - c) effectuer toute démarche et tractation pour cet achat;
 - d) prélever ce montant sur le compte de la trésorerie courante ou à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du crédit aux meilleures conditions et dans la limite fixée par le plafond d'emprunt.

Le président ouvre la discussion.

Sur le fond, M. Charles Gabella trouve très bien l'achat de cet objet. Il s'interroge quant aux conséquences du bruit généré par une utilisation accrue de la terrasse. Pour M. le Syndic Rossier, il ne devrait pas y avoir de difficultés majeures si le restaurateur a la capacité de gérer sa clientèle et faire respecter le règlement de police. Il fait remarquer que les principaux bruits sont liés à des conversations dans la rue, des au-revoir qui s'éternisent et des claquements de portières.

M. le Syndic signale à M. Serge Thorimbert que le local spécifique pour les déchets, fermé, dont l'absence soulignée par Gastroconsult pourrait poser un problème vis-à-vis du Laboratoire cantonal, peut être facilement réalisé avec la pose d'une paroi et d'une porte.

M. le Syndic déclare à Mme Evelyne Lenoble que le souci de la Commune est que cet établissement soit un lieu de vie pour Aubonne et d'assurer des conditions de location qui permettent la pérennité de l'exploitation. La CEA demandera Fr. 2000.- de location. Pour le bail complet, restaurant et chambres, la Commune veillera à ce que le loyer permette à l'exploitant de vivre correctement avec cet établissement et de maintenir longtemps ce lieu de vie ouvert.

Mme Marie-Christine Saxer Studer félicite et remercie la commission pour son travail en profondeur. Elle est heureuse qu'une solution ait été trouvée pour maintenir les chambres.

Mme Bezençon confirme à Mme Sandra Linder que 6 chambres d'hôtel se trouvent sur la parcelle vendue à la CEA et la 7^e chambre est dans le lot acheté par la Commune.

M. le Municipal de Mestral indique à M. Alain Biedermann que le prix d'acquisition est de Fr. 850'000.- + Fr. 15'000.- de frais de notaire et émoluments RF. Par ailleurs, l'estimation de Gastroconsult concluait à un prix inférieur car il utilisait un taux de capitalisation plus élevé.

Mme Bezençon confirme à M. Thomas Buchanan que la Commune est locataire des chambres. M. le Syndic ajoute qu'il n'est pas question de diviser le double objectif de maintenir un lieu de vie (restaurant, salle à manger, terrasse) et avoir des chambres à louer; le bail sera établi dans ce sens. Le loyer de Fr. 51'000.- par année est hors chambres d'hôtel mais la Municipalité veillera à ce que la location permette à ce lieu de vie d'être pérenne.

M. Philippe Cretegy remercie pour tout le travail effectué. La solution paraît alléchante mais il demande quelles sont les certitudes quant à certains points en suspens : servitudes à constituer pour régler différents droits d'usage, attente de l'avis du Laboratoire cantonal, servitude d'usage de la terrasse à inscrire, disposition des voisins à céder un espace. La certitude n'interviendra qu'au moment de l'inscription de l'acte au Registre foncier, toutefois, M. le Syndic relève la bonne foi de tous les gens contactés. Ces points ont été validés et acceptés par toutes les parties et il n'y a pas de raison que cela évolue négativement au moment de la signature de l'acte.

M. Rossier répond à M. Gabella que les servitudes sont comprises dans le prix.

M. le Syndic explique à M. Marc-Henri Vallon le choix d'une servitude personnelle pour l'usage de la terrasse. La Commune est une entité qui va durer et cette servitude garantit l'utilisation de la terrasse. Cette option convient également à la Caisse d'Epargne. En cas de vente, la servitude pourrait être radiée.

M. Cretegy fait observer que la fusion va apporter plusieurs bâtiments communaux. Il demande par ailleurs quel est le taux d'occupation des chambres. M. le Municipal de Mestral n'a pas de

chiffres mais c'est une composante importante du bénéfice du gérant. Les tarifs sont raisonnables et il y a une demande.

Mme Bezençon signale à Mme Lenoble que le lot un est celui du restaurateur.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. A la majorité (2 avis contraires, 6 abstentions), les Conseillers adoptent les conclusions du rapport de la commission.

Au nom de la Municipalité, qui fera de son mieux pour que vive cet établissement, M. le Syndic remercie la commission pour son travail et le Conseil pour ce choix important.

4. Préavis 13/14 - Arrêté d'imposition 2015-2016

M. le Municipal Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour les années 2015 et 2016;
2. maintient le taux d'imposition à 68 % par rapport à l'impôt cantonal de base;
3. fixe les exonérations de l'impôt communal sur les chiens comme suit :
 - les bénéficiaires de prestations complémentaire AVS/AI (y compris PC pour frais de guérison)
 - les bénéficiaires du revenu d'insertion
 - les chiens d'aveugles
 - les chiens d'avalanches ou de dressage mise au service d'une autorité civile ou militaire
 - les chiens appartenant à l'armée ou à un corps de police
 - les chiens de fonctionnaires internationaux exonérés du paiement des impôts directs en vertu du droit international public
4. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Selon l'art. 1 de l'annexe 1 au règlement du Conseil, la commission des finances rapporte sur l'arrêté communal d'imposition. Le président rappelle que la CoFin est composée de MM. Pascal Lincio, Olivier Gétaz, Nicolas Suter, Guy Maurer, Josselin Meylan. Suppléants : MM. Daniel Blanchard et Nils Piguet. Il rappelle également l'art. 48 du règlement.

M. le Municipal de Mestral répond à Mme Marie-Christine Saxer Studer que l'exonération des chiens de fonctionnaires internationaux fait partie du droit international et n'est pas de notre ressort.

Le président rappelle l'article 48 du règlement.

5. Préavis 14/14 - Remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 186'000.-- TTC pour le remplacement de la machine à déshydrater les boues d'épuration;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par le compte de trésorerie courante figurant au bilan de la comptabilité de la Station d'épuration d'Aubonne et environs;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Fonds d'entretien et réfection de la STEP », compte N° 9282 du bilan de la comptabilité de la Station d'Épuration d'Aubonne et environs.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. Daniel Favre, Patrick Berger, Marc-Henri Vallon, Michel Favre, Gérard Heimberg. Suppléants : Mme Evelyne Lenoble et M. Luc Chevalaz.

Mme Sandra Linder demande si les coûts comprennent le démontage et l'enlèvement de la machine actuelle.

M. le Syndic répond à M. Daniel Blanchard que le compte sur lequel sera prélevé cet achat appartient aux quatre communes qui le provisionnent selon un taux défini.

Le président rappelle l'article 48 du règlement.

6. Communications de la Municipalité

Au nom de la Municipalité, Mme la Municipale Gisèle Burnet remercie les organisateurs de la marche gourmande qui ont fait un magnifique travail. Ce mois très animé a également vu les 100 ans du foot et le Triathlon. Plusieurs dossiers pour le Prix de la Ville d'Aubonne ont déjà été soumis; le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 30 septembre.

Mme Burnet rend hommage à Mme Burnier qui, avec l'aide de Pro Senectute, organise des "tables conviviales" où les aînés sont invités à partager un repas pour la modique somme de Fr. 15.-. Mme la Municipale encourage les seniors à fréquenter ces tables ou éventuellement à en ouvrir une.

Les négociations avec l'Etat pour la mise en œuvre de la journée continue de l'élève sont toujours en cours. Il n'y aura vraisemblablement pas d'autres normes imposées et pas de frais supplémentaires pour l'ASSAGIE.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe que la Municipalité a établi avec le boursier un état financier intermédiaire à l'usage de la CoFin. La situation des finances est plutôt du côté positif, dans la cible.

Très sollicitée dans le cadre de la sécurité des écoliers suite à l'installation du 30km/h et eu égard à certains arguments présentés, la Municipalité est entrée en matière. Le cheminement du Pédibus a été revu. Par ailleurs, le service des routes du Canton, recontacté, a autorisé le marquage des passages-piétons devant la fontaine du tea-room de la Couronne et devant le magasin Vallon.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier convie l'assemblée à l'inauguration du banc installé au Café Savoyard à Pizy, jeudi 2 octobre à 17h.

7. Questions et vœux

Pour M. Charles Gabella, la situation du 30 km/h n'est pas satisfaisante. Il est difficile de traverser lorsque passent des véhicules, prioritaires. M. le Municipal de Mestral confirme que le piéton n'a pas la priorité mais peut traverser où il veut; il relève que cet aspect des choses a été clairement exprimé dans le préavis. Le réaménagement des deux passages pour piétons devrait améliorer la situation.

M. de Mestral indique à M. Alexandre Liardet que le Canton va effectuer des contrôles de vitesse, prévus dans la procédure d'installation d'une zone 30 pendant un an, avant une évaluation de l'efficacité des ralentisseurs. Par la suite, la Municipalité envisage de faire l'acquisition d'un petit radar avec visage souriant ou triste. Concernant les camionneurs, aucune information spécifique ne leur a été faite; ce sont des professionnels d'autant plus tenus à respecter les lois et particulièrement le 30 km/h.

M. de Mestral informe Mme Catherine Milhaud que l'installation du 30 km/h est terminée et la limitation est en vigueur. Les cônes au Chêne vont être ôtés.

Mme Sandra Linder est heureuse d'entendre que deux passages de sécurité seront remis. Elle fait toutefois remarquer qu'il avait été décidé de maintenir les passages-piétons jusqu'à leur belle mort. Selon M. le Municipal de Mestral, l'idée était de laisser ceux qui permettaient de sécuriser le passage des écoliers du Chêne au Château. Dans un premier temps, le Canton a refusé la demande de conserver le passage devant le magasin Vallon mais il est revenu sur son point de vue et M. le Municipal est reconnaissant de la souplesse dont a finalement fait preuve le représentant de l'Etat.

M. Alain Biedermann signale que vers le ch. des Clos, des voitures gênent en se parquant hors cases sur des anciens passages-piétons. M. de Mestral assure que les ASP n'ont reçu aucune consigne de mansuétude et les contrevenants seront amendés.

A M. Gabella, étonné de la décoration aride de certains pots installés pour ralentir le trafic, M. le Municipal Muller explique qu'environ la moitié des pots ont été garnis de béton pour des raisons de commodité et de sécurité (difficulté d'accès pour l'entretien). La situation est réversible car les bacs ne sont pas pleins de béton, il y a des matériaux tendres au fond.

M. Marc-Henri Vallon remercie la Municipalité d'avoir réintroduit des deux passages-piétons.

Au nom du comité d'organisation de la marche gourmande, M. Pascal Lincio remercie la Commune pour la mise à disposition de l'infrastructure. 540 personnes ont participé à cette réussite.

M. Lincio demande par ailleurs où en est le projet de règlement du Conseil. M. le Syndic signale que cette question va être abordée dans le cadre du groupe de réflexion sur la fusion. Il devrait être soumis aux services compétents de l'Etat afin de le faire approuver pour la naissance de la nouvelle commune.

M. Vladimir Mange informe que, le 4 octobre prochain, les Verts-libéraux du district de Morges organisent une sortie au Mormont au-dessus d'Eclépens, le plus important site celtique pré-romain découvert en Europe à ce jour.

Mme Anne-Marie Piguet déplore que les voitures d'un mariage, mal parkées le long des Fossés, aient été amendées. M. de Mestral en prend note, en signalant toutefois que si le groupe de véhicules s'annonce, le parcage peut être planifié.

Le président annonce que la prochaine séance aura lieu le 28 octobre 2014 et lève la séance à 21h45.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Rose-Marie Regidor